



COMMUNE DE LE VIEUX-BOURG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le 12 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle de Conseil Municipal - 1 place de la mairie sous la présidence de Christian RANNO, maire, suivant convocation transmise le mercredi 7 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : RANNO Christian, HAUGOMMARD Sébastien, ROUXEL Laure, COATRIEUX Daniel, LE GUEN Claire, BLANCHARD Gwendal, BOSCHER Sylvain, CARREZ Jean-Perre, COSSON Anthony, HELARY Anne-Eléonore, LE HEGARAT Valérie, LE RONCE Camille, STEUNOU Rozenn, VINCENT Fabrice

Absents : LE BIHANNIC Lénaïk

Secrétaire de séance : LE RONCE Camille

2026-051 - INFORMATION DÉCISION MODIFICATIVE AVEC VIREMENTS DE CRÉDITS

Rapporteur : RANNO Christian

Exposé des motifs

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à l'article L.2122-22, et à la délibération n°DEL_32 du 27 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026, le maire est autorisé à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles.

Un mouvement de crédits entre les chapitres 21 et 204 a été nécessaire pour régler la facture du SDE 22, d'un montant de 2 651,00 €. En effet, le montant de l'opération d'extension et de rénovation éclairage public s'est avéré plus élevé que ce que prévoyait la proposition financière émise par le SDE 22.

Le conseil municipal prend acte de la présente décision de virement de crédits suivante :

	Dépenses	
Compte	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2151	2700.00 €	
2041511		2700.00 €
Total	2700.00 €	2700.00 €

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2026

La présidence de séance,
Christian RANNO, maire

Le secrétariat de séance,
Camille LE RONCE